

ETUDES PREPARANT AU DIPLOME DE PHARMACIEN

Posté par: formations-concours

Publiée le : 16/10/2008 21:11:36

PROFESSION Le pharmacien est un professionnel de santé à part entière. C'est un acteur important du système de santé non seulement au niveau de la dispensation du médicament et des produits de santé, mais aussi dans le domaine de la prévention, de la biologie médicale, de la recherche, de l'industrie pharmaceutique, de l'enseignement... Suivant son mode d'exercice, il aura des contacts privilégiés avec les patients, les autres acteurs du système de santé (médecins, infirmiers.), des juristes, des administrations, des entreprises de fabrication ou commerciales, des organisations internationales.

A l'heure actuelle, 63073 pharmaciens exercent en France, dont 62% de femmes.

Les études de pharmacie sont dispensées dans des unités de formation et de recherche de pharmacie (UFR). Elles se déroulent en trois cycles, comprenant chacun deux années, à l'exception de l'internat qui se déroule en quatre ans. Elles comportent des cours théoriques et des enseignements dirigés, mais aussi de nombreux enseignements pratiques, des stages hospitaliers et en milieu professionnel.

ACCÈS Les études de pharmacie sont ouvertes aux candidats **titulaires du baccalauréat** français ou d'un titre admis en dispense, ou d'un Diplôme d'accès aux études universitaires. Les **candidats étrangers** doivent justifier d'un diplôme sanctionnant une formation d'un niveau équivalent. Tout étudiant d'un établissement préparant à l'exercice des professions médicales, qui est soumis à l'obligation d'effectuer une partie de ses études dans un établissement ou organisme public ou privé de prévention ou de soins doit satisfaire aux **obligations vaccinales** en vigueur **contre la tuberculose, l'hépatite B, la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite**.

FORMATION Les études de pharmacie durent au minimum six ans. **- Premier cycle**

Durant le **premier cycle**, la formation comprend des matières telles que la chimie, les mathématiques, la physique ou les sciences de la vie. En première année, un module de culture générale est organisé ainsi qu'un enseignement linguistique. A la **fin de la première année**, un **concours** est organisé en vue d'admettre en deuxième année un nombre limité d'étudiants, d'terminément chaque année : c'est le **numerus clausus**. Seuls les étudiants qui figurent en rang utile au classement peuvent poursuivre en deuxième année d'études de pharmacie. Le taux de réussite au concours est environ 20%, et 99% des admis sont titulaires du baccalauréat scientifique. Le nombre d'étudiants inscrits en première année autorisés à poursuivre leur cursus était fixé à 2250 en 2001/2001.

Ce concours comprend uniquement des épreuves critées : des questions à réponses courtes et ouvertes et des questions à choix multiple. Un **stage officinal**, d'une durée de deux mois, à temps complet, doit être effectué avant le début de la deuxième année. Le stagiaire est initié à la dispensation des médicaments et reçoit une formation dans les domaines de la posologie, de la reconnaissance des produits, de la législation et des préparations officinales.

A partir de la deuxième année des **stages d'initiation à la recherche** sont proposés pour les étudiants qui en font la demande.

- Deuxième cycle Les enseignements comprennent une formation commune de base (FCB) et une formation optionnelle. **La formation commune** permet aux étudiants d'acquérir l'ensemble des connaissances indispensables quelle que soit leur orientation ultérieure. Elle porte essentiellement sur la chimie, les sciences de la vie, la santé publique et l'environnement, et la science du médicament.

Elle comprend :

- Les enseignements non optionnels, organisés sous formes de modules ;
- La formation de préparation à la prise de fonctions hospitalières ;
- Un enseignement de synthèse, dispensé avant la fin du premier cycle et organisé sous forme d'enseignements dirigés portant sur des cas concrets. A l'issue de ce **trimestre de synthèse**, un examen partiellement oral est organisé. Il permet de vérifier que l'étudiant maîtrise les connaissances acquises et est capable de les mobiliser face à un problème concret.
- La formation optionnelle** permet aux étudiants d'approfondir les connaissances de base dans les disciplines de leur choix et les prépare progressivement à un exercice professionnel particulier ou à une carrière de recherche. Elle comprend des enseignements théoriques destinés à faire acquérir aux étudiants un ensemble de connaissances sur une thématique particulière et à le former au raisonnement scientifique, des enseignements pratiques et dirigés permettant aux étudiants d'acquérir la maîtrise d'un ensemble de techniques applicables à différents secteurs professionnels ou de recherche. Pour être admis à poursuivre leurs études en **troisième et quatrième année**, les étudiants doivent avoir satisfait au contrôle des connaissances relatif à la formation commune de base de l'année précédente. Pour être admis en **cinquième année**, les étudiants doivent avoir validé, outre la formation commune de base de quatrième année, deux unités de valeur optionnelles, choisies parmi les enseignements proposés par l'UFR de pharmacie (par exemple, ceux des certificats de la maîtrise de sciences biologique et médicales) ou avec l'accord du directeur, parmi ceux proposés dans d'autres UFR.

- Le troisième cycle A l'issue du deuxième cycle, l'étudiant doit choisir entre :
- Un **troisième cycle court**, d'une durée de deux ans, qui s'adresse aux étudiants qui souhaitent exercer en officine ou en industrie pharmaceutique ;
- Un **troisième cycle long ou internat** qui comporte quatre années et qui s'adresse aux étudiants qui souhaitent se diriger vers la recherche ou les hôpitaux et laboratoires.

La première année du troisième cycle (cinquième année d'études) est une **année hospitalo-universitaire (AHU), commune aux cycles longs et aux cycles courts**. Les étudiants exercent des fonctions hospitalières, pour la moitié au moins dans des services de soins et pour l'autre dans des services de pharmacie ou de biologie et réalisent un enseignement correspondant. Il vise à familiariser l'étudiant avec la prescription des médicaments et des analyses biologiques, à aider à résoudre les problèmes posés par le suivi thérapeutique et biologique et à assurer ses futures fonctions professionnelles d'information, de vigilance et de gestion.

Pour être admis en sixième année, l'étudiant doit valider les enseignements du trimestre de synthèse et deux ou trois unités de valeur, choisies par lui en fonction de l'activité professionnelle vers laquelle il se dirige puisque les étudiants doivent se spécialiser : ils optent pour l'officine ou l'industrie pharmaceutique.

La sixième année du cycle court

Elle comprend :

- Un **enseignement de pratique professionnelle** (stage) de six mois, accompli à temps plein dans une officine, dans un établissement pharmaceutique, industriel et commercial, dans une pharmacie centrale des hôpitaux ou tout autre service spécialisé et agréé ;

- Des **enseignements théoriques, dirigés et pratiques**. L'étudiant doit valider, en sixième année deux ou trois unités de valeur, suivant qu'il en a validé deux ou trois en cinquième année ;

- La **prÃ©paration et la soutenance de la thÃ“se** , dont le sujet est de prÃ©fÃ©rence en rapport avec l'activitÃ© de l'étudiant pendant son stage de pratique professionnelle.Â

L'Ã©;internat L'Ã©;internat dÃ©;bouche, comme le cycle court, sur le diplÃ©;me d'Etat de docteur en pharmacie, mais aussi sur un **DiplÃ©;me d'Ã©;tudes spÃ©;cialisÃ©;es** (DES) qui dÃ©;termine le secteur d'activitÃ© du futur pharmacien. L'Ã©;tudiant est subordonnÃ©; Ã la rÃ©;ussite au **concours** organisÃ©; tous les ans au dÃ©;but de la cinquiÃ©;me annÃ©;e, pour chacune des deux zones gÃ©;ographiques, nord et sud. Dans chaque zone gÃ©;ographique, le concours est unique pour toutes les disciplines d'Ã©;internat. AprÃ©;s la rÃ©;ussite au concours, les internes peuvent choisir entre la biologie mÃ©;dicale (pour les internes qui souhaitent exercer dans les laboratoires d'analyses), la pharmacie hospitaliÃ©;re, la pharmacie industrielle et biomÃ©;dicale ou la pharmacie spÃ©;cialisÃ©;e (pour ceux qui souhaitent se diriger vers la recherche). Le concours comprendÂ :

- Une Ã©;preuve de questions de connaissance gÃ©;nÃ©;rale, sous forme de QCM, notÃ©;e sur 120 points, d'Ã©;une durÃ©;e d'Ã©;une heure trenteÂ ;

- Une Ã©;preuve comprenant quatre Ã six exercices d'application, d'Ã©;une durÃ©;e de deux heures, notÃ©;e sur 200 pointsÂ ;

- Une Ã©;preuve de questions relatives Ã quatre Ã six dossiers thÃ©;rapeutiques et biologiques, d'Ã©;une durÃ©;e de trois heures, notÃ©;e sur 300 points. Le DES est dÃ©;livrÃ©; aux internes ayant effectuÃ© la totalitÃ© de leur internat, validÃ©; les enseignements et soutenu, au cours de la derniÃ©;re annÃ©;e d'Ã©;internat, un mÃ©;moire qui tient lieu de thÃ“se.

POURSUIVRE UNE FORMATION APRES LE DIPLOME

AprÃ©;s obtention

de son diplÃ©;me d'Etat, le pharmacien peut se spÃ©;cialiser, en un an, en prÃ©;parant un diplÃ©;me de troisiÃ©;me cycle, **DEA ou DESS** . A titre d'exemple, les universitÃ©;s proposent des DEA en matiÃ©;re de pharmacologie, de systÃ©;mes molÃ©;culaires, de mÃ©;canisme d'action des mÃ©;dicaments. Les DESS permettent de se spÃ©;cialiser dans des domaines tels que la cosmÃ©;tologie, le marketing du mÃ©;dicament ou le contrÃ©;le des mÃ©;dicaments.

D'autre part, des **Ã©;coles de commerce** dÃ©;livrent aussi des formations spÃ©;cialisÃ©;esÂ :

- Management mÃ©;dical et marketing pharmaceutique, Ã l'Ã©;cole supÃ©;rieure de commerce de ParisÂ ;

- Management de l'industrie pharmaceutique Ã l'Ã©;cole supÃ©;rieure de commerce de Dijon. Les titulaires d'un DES peuvent prÃ©;parer, en un an, un **DiplÃ©;me d'Ã©;tudes spÃ©;cialisÃ©;es complÃ©;mentaire** (DESC).